

Rapport Annuel



Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

Prix & Qualité

Service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

EXERCICE
2023

Comité syndical du 14 juin 2024

SOMMAIRE

□ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

▪ Organisation administrative du service	3
▪ Estimation de la Population desservie	3
▪ Conditions d'exploitation du service	3
▪ Prestations assurées dans le cadre du service	3
▪ Conventions de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable	4
▪ Ressources en eau	4
▪ Nombre d'abonnements	5
▪ Volumes mis en distribution et vendus	6
▪ Longueur du réseau	6

□ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

▪ Fixation des tarifs en vigueur	7
▪ Frais d'accès au service	7
▪ Prix du service de l'eau potable	7
○ Le prix de l'eau tarifs hors redevance de pollution domestique	
○ Evolution des composantes du tarif	
○ Le prix de l'eau pour ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES, SAINT-JEAN-DES-VIGNES	
▪ Recettes d'exploitation	12

□ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

▪ Qualité de l'eau	14
▪ Protection des ressources en eau	14
▪ Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	15
▪ Performance du réseau	16
▪ Renouvellement des réseaux	18

□ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

▪ Travaux engagés au cours de l'exercice	19
▪ Présentation du programme de travaux 2021	19
▪ Branchements en plomb	19
▪ Etat de la dette	19
▪ Amortissements réalisés	19

□ ACTIONS DE SOLIDARITE

▪ Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	20
▪ Opération de coopération décentralisée	20

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues regroupe en 2022 les communes de ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES et SAINT-JEAN-DES-VIGNES.

Le territoire desservi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues correspond aux territoires de toutes ces communes à l'exception de la commune d'Anse qui n'est desservie qu'à environ 9 % par le syndicat.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

44 698 habitants selon la population légale totale millésimée 2021 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 :

Communes	populations légales millesime 2020	populations légales millesime 2021	Ecart 2021/2020
ALIX	789	789	0
ANSE	693	729	36
BELMONTS D'AZERGUES	703	715	12
BULLY	2 042	2 111	69
CHARNAY	1 068	1 061	-7
CHASSELAY	2 898	2 895	-3
CHATILLON D'AZERGUES	2 156	2 157	1
CHAZAY D'AZERGUES	4 270	4 280	10
LES CHERES	1 533	1 530	-3
CIVRIEUX D'AZERGUES	1 579	1 625	46
DOMMARTIN	2 650	2 618	-32
EVEUX	1 199	1 209	10
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	2 335	2 351	16
LACHASSAGNE	1 233	1 289	56
LENTILLY	6 667	6 667	0
LOZANNE	2 924	3 077	153
MARCILLY D'AZERGUES	896	961	65
MARCY SUR ANSE	826	865	39
MORANCE	2 140	2 233	93
POMMIERS	2 766	2 738	-28
SAINTE GERMAIN NUELLES	2 309	2 308	-1
SAINTE JEAN DES VIGNES	487	490	3
TOTAL	44 163	44 698	535

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
Prestation particulière	entretien des points de distribution public

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

▪ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU A D'AUTRES SERVICES D'EAU POTABLE

Type d'échange	Cocontractant	Caractéristiques	Date de fin d'effet de la convention
Achat Permanent	SMEP SAÔNE-TURDINE	En tant qu'adhérent à ce syndicat de production	
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de LISSIEU	31/12/2024
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de LA TOUR DE SALVAGNY	31/12/2024
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de QUINCIEUX	31/12/2024

▪ RESSOURCES EN EAU

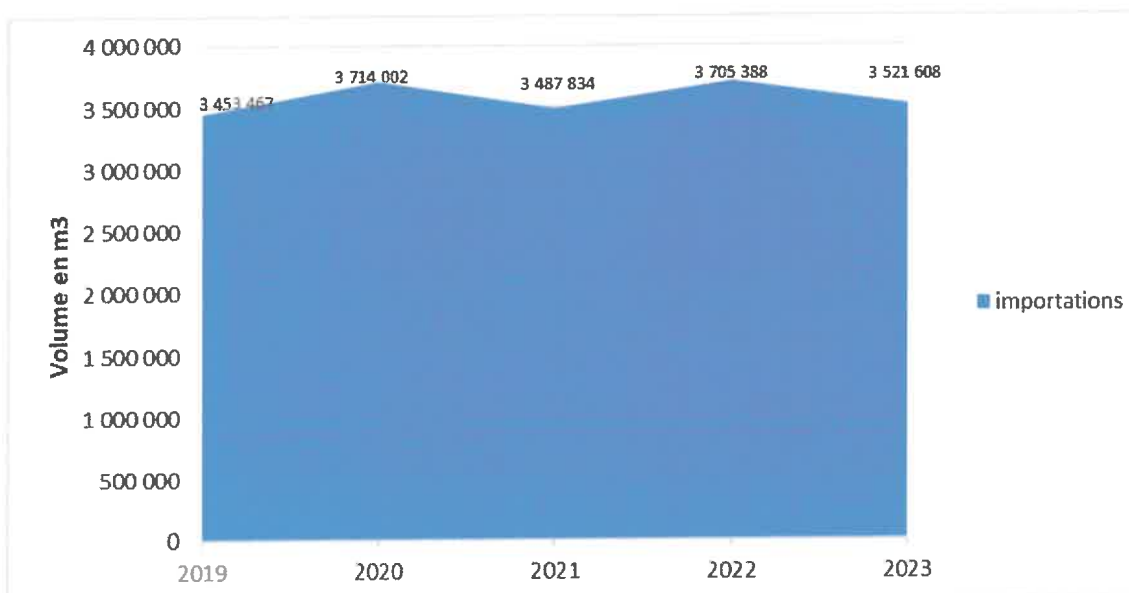
Depuis 1983, l'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône à QUINCIEUX et AMBERIEUX, gérée par le Syndicat Mixte d'Eau Potable SAONE-TURDINE, auquel le SIE du Val d'Azergues adhère.

Cette eau subit un traitement d'élimination du fer et du manganèse à l'usine du Jonchay située à ANSE avant d'être acheminée jusqu'aux réservoirs principaux du Syndicat.

• Volumes achetés au SMEP Saône-Turdine

Achat à	2022 (m ³)	2023 (m ³)	Variation
SMEP SAÔNE-TURDINE	3 705 388	3 521 608	-4,96%

• Evolution des volumes d'eau potable calendaire



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	21 945	20 921	-4.67 %
Nombre d'abonnements non domestiques	4	4	-
Nombre total d'abonnements	21 949	20 925	-4.67 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Répartition des abonnés desservis par commune*

Communes adhérentes	Nb Abonnés
ALIX	301
ANSE	254
BELMONT D'AZERGUES	302
BULLY	964
CHARNAY	475
CHASSELAY	1 344
CHATILLON D'AZERGUES	1 098
CHAZAY D'AZERGUES	2 097
LES CHERES	689
CIVRIEUX D'AZERGUES	819
DOMMARTIN	1 190
EVEUX	483
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	1 186
LACHASSAGNE	549
LENTILLY	3 116
LOZANNE	1 510
MARCILLY D'AZERGUES	526
MARCY SUR ANSE	438
MORANCE	1 088
POMMIERS	1 207
SAINT GERMAIN NUELLES	1 057
SAINT JEAN DES VIGNES	232
TOTAL	20 925

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

▪ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

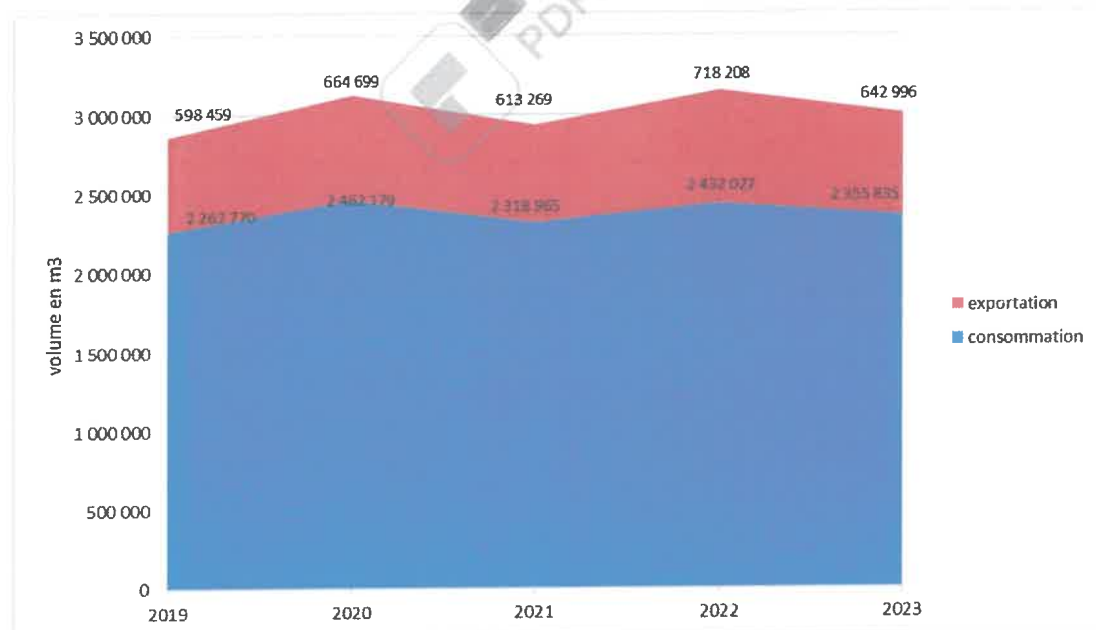
Volumes mis en distribution	2 022	2 023	variation
volume produit			
volume importé	3 705 388	3 521 608	-4.96%
volume exporté	-718 208	-642 996	-10.47%
volume mis en distribution	2 987 180	2 878 612	-3.63%
volume vendu aux abonnés domestiques	2 392 353	2 320 602	-3.00%
volume vendu aux abonnés non domestiques	39 674	35 233	-11.19%
Volume total vendu	2 432 027	2 355 835	+3.13%

La consommation moyenne par abonnement est de 113 m3 par an, soit un volume en augmentation de 1.61% par rapport à 2022.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	2022 [m3]	2023 [m3]	Variation
EPGL	718 208	642 996	-10.47%

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



▪ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	557.6	557.1	- 0.09 %

Le réseau comporte également 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m³ permettant le stockage d'environ une journée de consommation en pointe. Il compte également une station relais de pompage : à Lentilly (La Rivoire).



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

▪ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/01/2023	Augmentation des tarifs 2023 à compter du 01/04/2023
23/06/2023	Augmentation des tarifs 2023 à compter du 01/07/2023
23/06/2023	Nouveau barème de tarification à partir du 15/11/2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

▪ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 15 novembre 2023 :
Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 38,18 € HT

▪ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Redevance pollution domestique	2023	2024
TOUTES COMMUNES	0.28 €	0.29 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2023

○ **LE PRIX DE L'EAU Tarifs hors redevance de pollution**

• **Evolution du tarif de l'eau au 1^{er} juillet 2023**

	Désignation	1 ^{er} avril 2023	1 ^{er} juillet 2023	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	60.97	60.97	0%
	Abonnement diam 20 mm	64.93	64.93	0%
	Abonnement diam 30 mm	75.31	75.31	0%
	Abonnement diam 40 mm	94.83	94.83	0%
	Abonnement diam 50 à 80 mm	125.34	125.34	0%
	Abonnement diam 100 mm	144.26	144.26	0%
	Abonnement diam 150 mm	160.43	160.43	0%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	197.65	197.65	0%
	Part proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³/an)	N°1 (0 à 120 m³)	1,66	1,91
N°2 (121 à 3000 m³)		2,06	2,31	5%
N°3 (au-delà de 3000 m³)		1,74	1,99	14%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

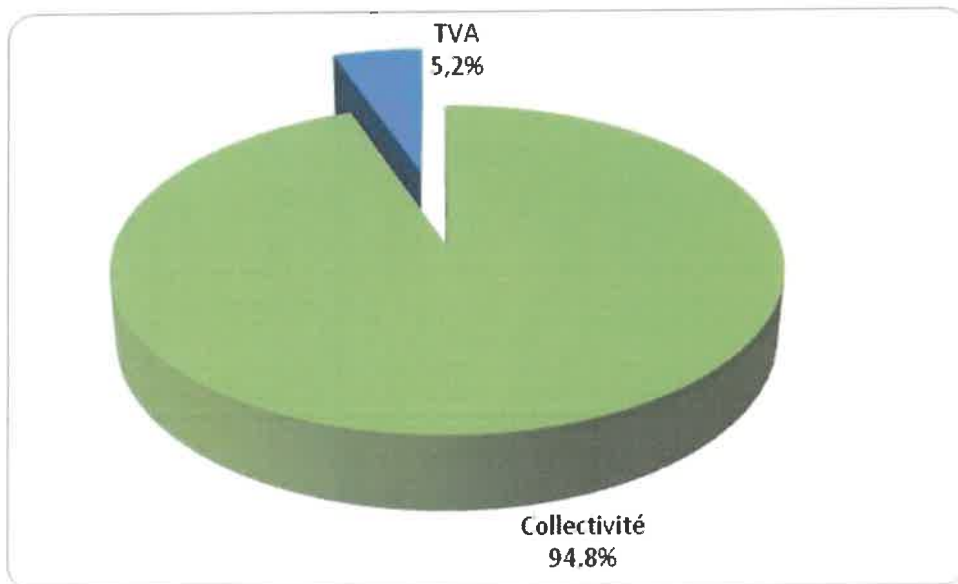
• **Composantes de la facture d'un usager de 120 m³**

	1 ^{er} avril 2023	1 ^{er} juillet 2023	Variation
Collectivité	260.17	290.17	12%
TVA	14.31	15.96	-
Total [€ TTC]	274.48	306.13	12%

Variation collectivité (HT)
12%

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120m³ : 2.55 €/m³

Répartition au 1^{er} juillet 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

Evolution du tarif de l'eau au 15 novembre 2023

	Désignation	1 ^{er} juillet 2023	15 novembre 2023	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	60.97	62.00	2%
	Abonnement diam 20 mm	64.93	66.00	2%
	Abonnement diam 30 mm	75.31	76.00	1%
	Abonnement diam 40 mm	94.83	96.00	1%
	Abonnement diam 50 mm	125.34	126.00	1%
	Abonnement diam 60 mm	125.34	183.00	46%
	Abonnement diam 80 mm	125.34	301.00	140%
	Abonnement diam 100 mm	144.26	361.00	150%
	Abonnement diam 150 mm	160.43	471.00	194%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	197.65	581.00	194%
Part proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ /an)	N°1 (0 à 60 m ³)	1,91	1,75	-8%
	N°2 (61 à 120 m ³)	1,91	2,05	7%
	N°3 (121 à 200 m ³)	2,31	2,45	5%
	N°4 (201 à 500 m ³)	2,31	2,65	5%
	N°5 (501 à 5000 m ³)	2,31	2,25	5%
	N°6 (5001 à 50 000 m ³)	1,99	1,95	-2%
	N°7 (au-delà de 50 001 m ³)	1,99	1,25	-37%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

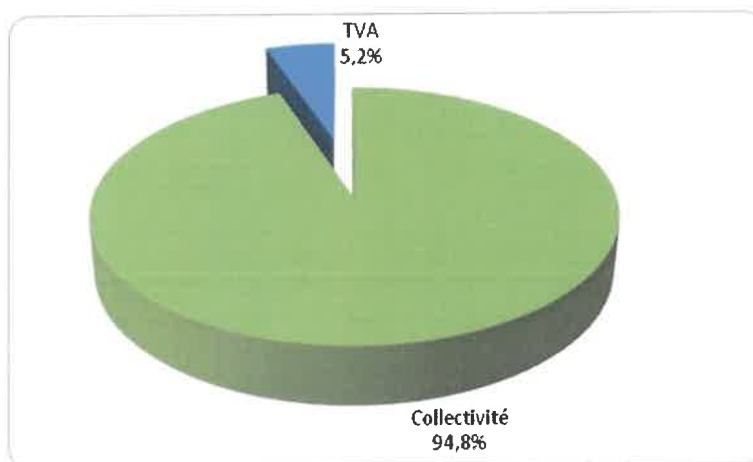
	1 ^{er} juillet 2023	15 novembre 2023	Variation
Collectivité	290.17	290.00	0%
TVA	15.96	15.95	-
Total [€ TTC]	306.13	305.95	0%

Variation collectivité (HT)

0%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.55 €/m³

Répartition au 15 novembre 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

LE PRIX DE L'EAU (avec redevance pollution domestique) pour ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES, SAINT-JEAN-DES-VIGNES.

Evolution du tarif de l'eau au 1^{er} juillet 2023

	Désignation	1 ^{er} avril 2023	1 ^{er} juillet 2023	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	60.97	60.97	0%
	Abonnement diam 20 mm	64.93	64.93	0%
	Abonnement diam 30 mm	75.31	75.31	0%
	Abonnement diam 40 mm	94.83	94.83	0%
	Abonnement diam 50 à 80 mm	125.34	125.34	0%
	Abonnement diam 100 mm	144.26	144.26	0%
	Abonnement diam 150 mm	160.43	160.43	0%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	197.65	197.65	0%
	Part proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ /an)	N°1 (0 à 120 m ³)	1,66	1,91
N°2 (121 à 3000 m ³)		2,06	2,31	5%
N°3 (au-delà de 3000 m ³)		1,74	1,99	14%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-
	Redevance Pollution et Modernisation	0.28	0.28	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

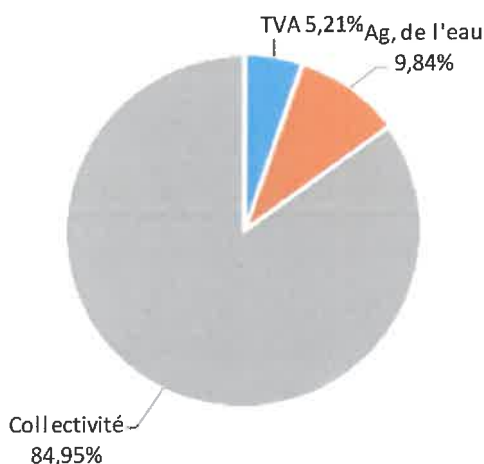
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} avril 2023	1 ^{er} juillet 2023	Variation
Collectivité	260.17	290.17	12%
Redevance de pollution domestique	33.60	33.60	-
TVA	16.16	17.81	-
Total [€ TTC]	309.93	341.58	10.21%

Variation collectivité (HT)
12%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.85 €/m³

Répartition au 1^{er} juillet 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

Evolution du tarif de l'eau au 15 novembre 2023

	Désignation	1 ^{er} juillet 2023	15 novembre 2023	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	60.97	62.00	2%
	Abonnement diam 20 mm	64.93	66.00	2%
	Abonnement diam 30 mm	75.31	76.00	1%
	Abonnement diam 40 mm	94.83	96.00	1%
	Abonnement diam 50 mm	125.34	126.00	1%
	Abonnement diam 60 mm	125.34	183.00	46%
	Abonnement diam 80 mm	125.34	301.00	140%
	Abonnement diam 100 mm	144.26	361.00	150%
	Abonnement diam 150 mm	160.43	471.00	194%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	197.65	581.00	194%
Part proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³/an)	N°1 (0 à 60 m³)	1,91	1,75	-8%
	N°2 (61 à 120 m³)	1,91	2,05	7%
	N°3 (121 à 200 m³)	2,31	2,45	5%
	N°4 (201 à 500 m³)	2,31	2,65	5%
	N°5 (501 à 5000 m³)	2,31	2,25	5%
	N°6 (5001 à 50 000 m³)	1,99	1,95	-2%
	N°7 (au-delà de 50 001 m³)	1,99	1,25	-37%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-
	Redevance Pollution et Modernisation	0.28	0.28	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

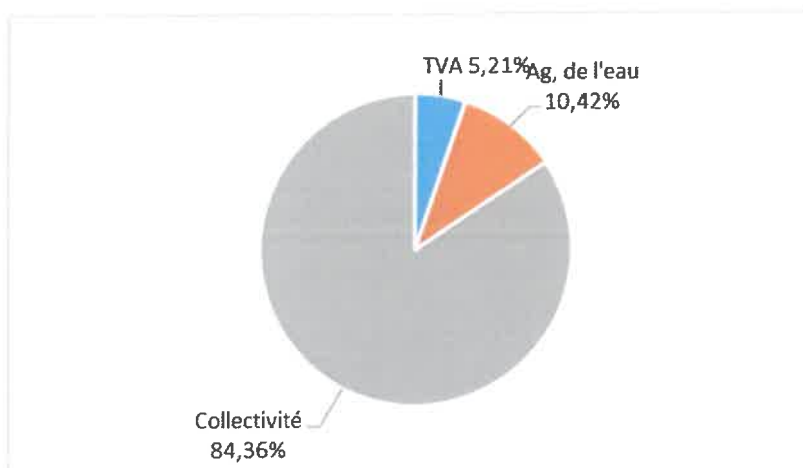
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} juillet 2023	15 novembre 2023	Variation
Collectivité	290.17	290.00	0%
Redevance de pollution domestique	33.60	33.60	-
TVA	17.81	17.80	-
Total [€ TTC]	341.58	341.40	0%

Variation collectivité (HT)
0%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.84 €/m³

Répartition au 15 novembre 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

▪ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

Recettes de la collectivité	2 022	2 023	variation
Recettes de vente d'eau			
recette de vente d'eau	5 228 480	5 408 571	+3.44%
dont abonnement	1 186 481	1 261 761	+6.34%
Recettes des volumes exportés	1 024 640	1 004 412	-1.97%

Total recettes vente d'eau	6 253 120	6 412 983	+2.56%
-----------------------------------	------------------	------------------	---------------

Autres recettes	2022	2023	variation
Mises en service	82 436	66 868	-18.88%
Recettes liées aux travaux	779 057	547 064	-29.78%

Total général des recettes de la Collectivité	7 114 613	7 026 915	-1.23%
--	------------------	------------------	---------------

- *Recettes des tiers*

	2022	2023	Variation
Recettes de la redevance pollution domestique	816 867 €	781 891 €	-4.28 %

- *Recettes liées à la facturation (hors travaux)*

	2022	2023	Variation
Montant HT des recettes liées à la facturation d'eau potable (hors travaux)	7 152 423 €	7 261 742 €	+1.53 %

- *Participation au SMEP Saône-Turdine*

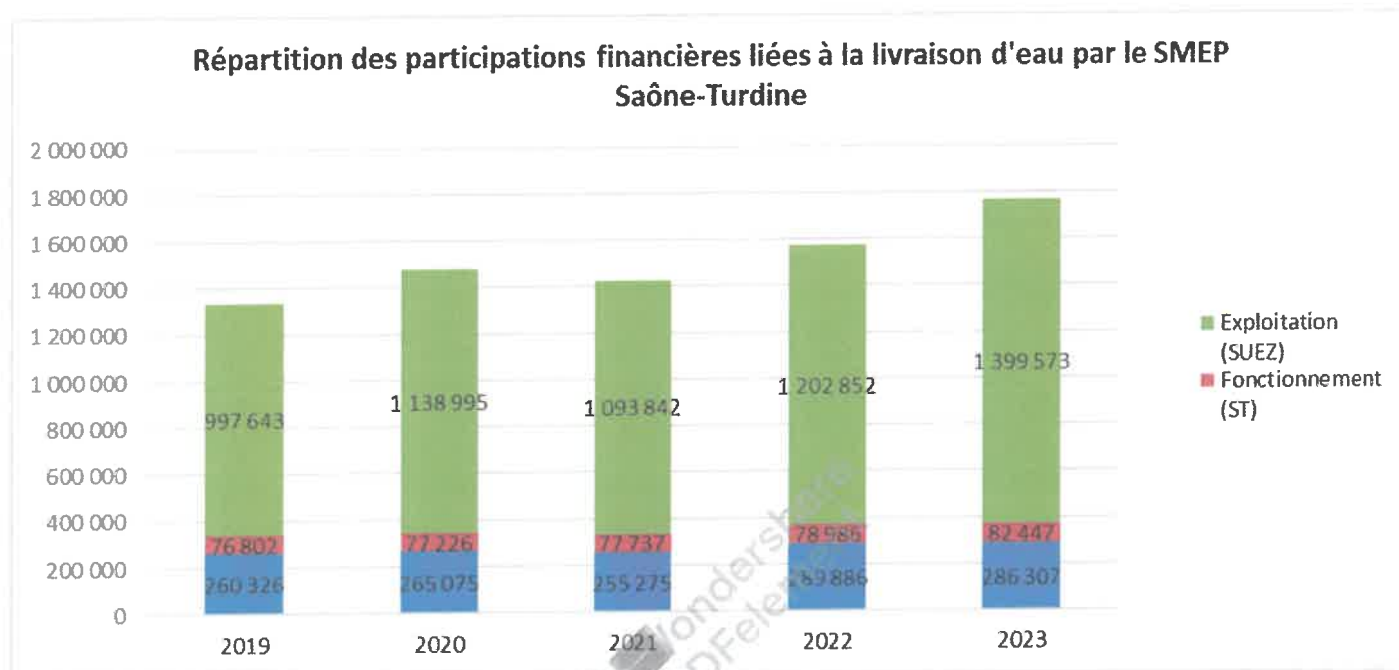
Les frais liés à la livraison d'eau de SAONE TURDINE, se répartissent comme suit :

- ✓ Achat d'eau, facturés par SUEZ dans le cadre du contrat d'affermage passé avec le SMEP Saône-Turdine pour l'exploitation des puits, de la station du Jonchay et l'adduction principale (portés au CA de la régie sous la rubrique achat d'eau)
- ✓ Fonctionnement du syndicat, appelé par le SMEP Saône-Turdine au prorata de la population des adhérents,
- ✓ Investissements, correspondant à la couverture des annuités d'emprunts du SMEP Saône-Turdine, calculé au prorata des volumes livrés moyens et de pointes, lissés sur trois ans.

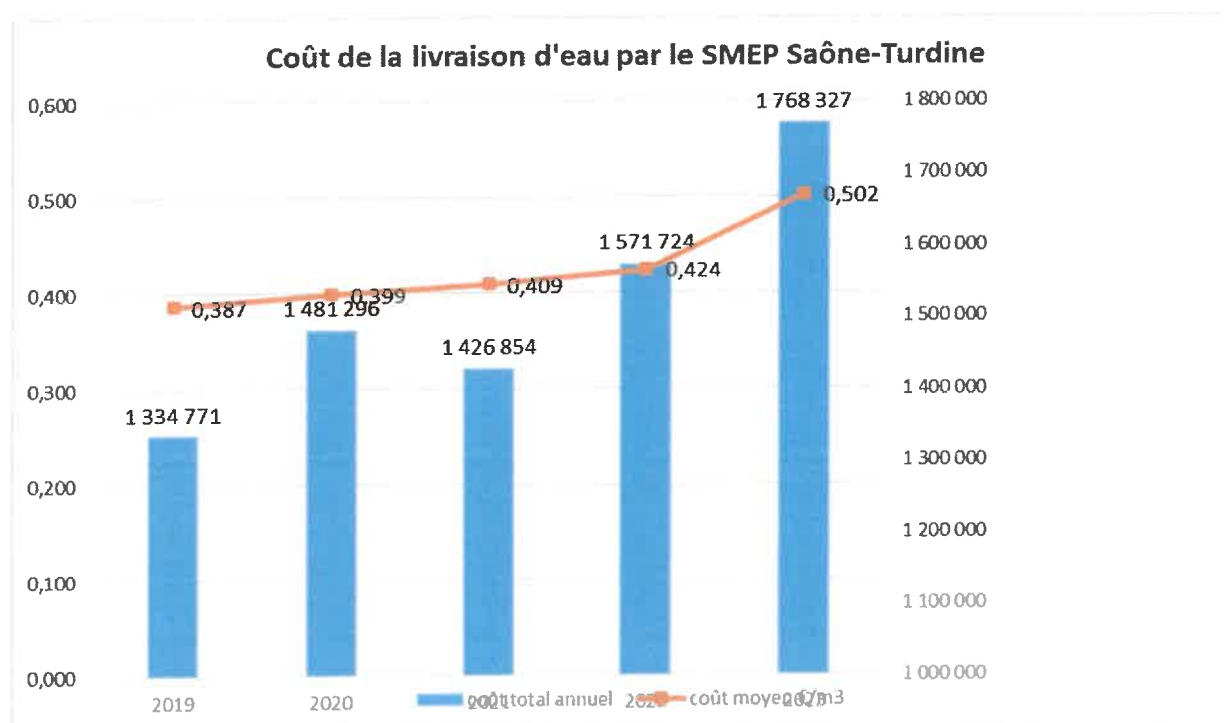
	Achat d'eau SUEZ	Fonctionnement Saône Turdine	Investissement Saône Turdine	TOTAL
Année 2022	1 202 852 €	78 986 €	289 886 €	1 571 724 €
Année 2023	1 399 573 €	82 447 €	286 307 €	1 768 327 €
Variation par rapport à 2021	+14.06 %	+4.20 %	-1.25 %	+11.12 %

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

L'évolution des parts fonctionnement et investissement appelées par la SMEP Saône Turdine s'explique par les votes de l'assemblée délibérante du syndicat de production : l'ensemble des postes de participation financière sont en augmentation cette année.



Le coût moyen global de la livraison d'eau par le SMEP Saône Turdine ressort ainsi à 0,502 € par m³ d'eau livrée au SIE du Val d'Azergues.



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

▪ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (96 prélèvements). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle (12 prélèvements).

Résultat du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non -conformes
Conformité bactériologique	109	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	109	0	100 %	-

▪ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SMEP SAONE –TURDINE

	0 %	Aucune action
	20 %	Etude environnementale et hydrogéologique en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
↔	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

▪ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Les 30 points d'inventaire du réseau (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

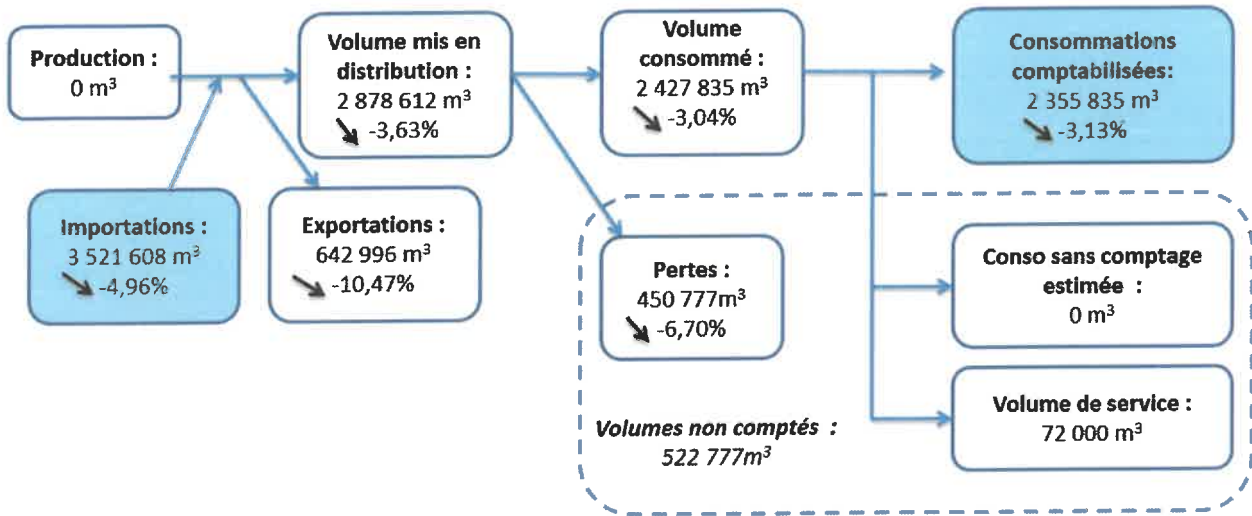
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 points	-	110 points

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2023**

PERFORMANCE DU RESEAU



Tous les volumes indiqués sont des volumes calendaires.

Il n'est pas pris en compte de consommation sans comptage

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 72 000 m³ par exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau de distribution =

(Consommation comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (Volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	84.9 %	86,1%	86,1%	86.9%	87.2%

Indice des volumes non comptés =

(Estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / Longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³ / Km/j]	2.9	2.9	2.7	2.7	2.6

Indice linéaire de pertes en réseau =

Pertes / longueur du réseau hors branchement

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³ /Km/j]	2.6	2.5	2.4	2.4	2.2

L'indice linéaire de pertes est considéré comme bon en milieu semi-urbain, quand il est inférieur à 3.

Indice linéaire de consommation =

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 x longueur du réseau hors branchements)

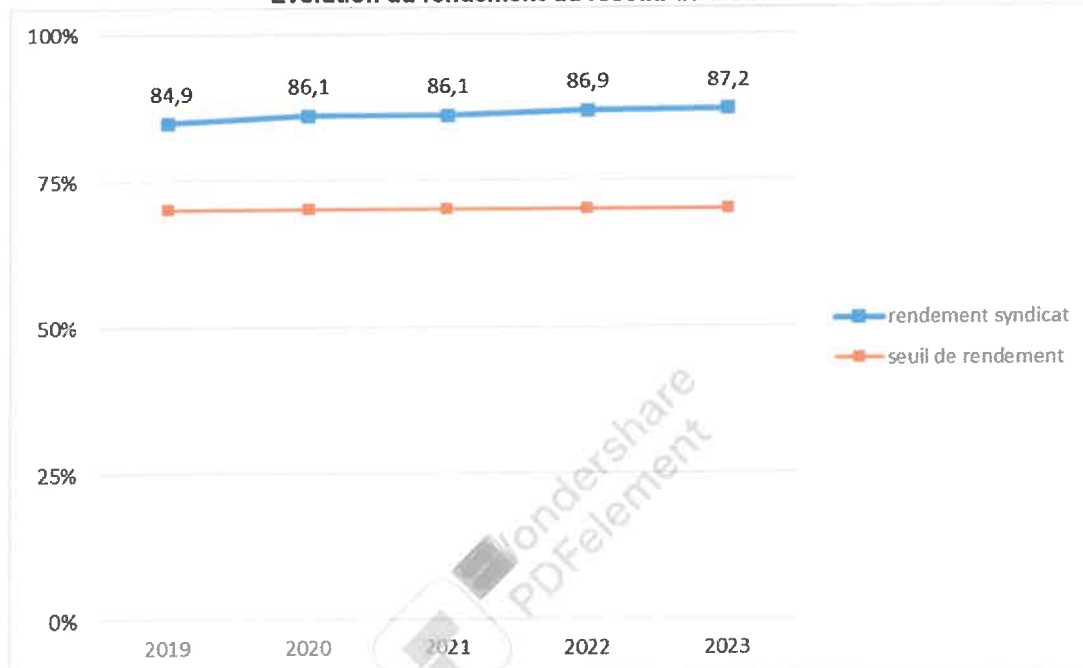
	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³ / Km/ j]	14.43	15.71	14.76	15.83	15.10
Seuil de rendement [%]	67.8%	68.14%	68.14%	68.14%	68.14%

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2023

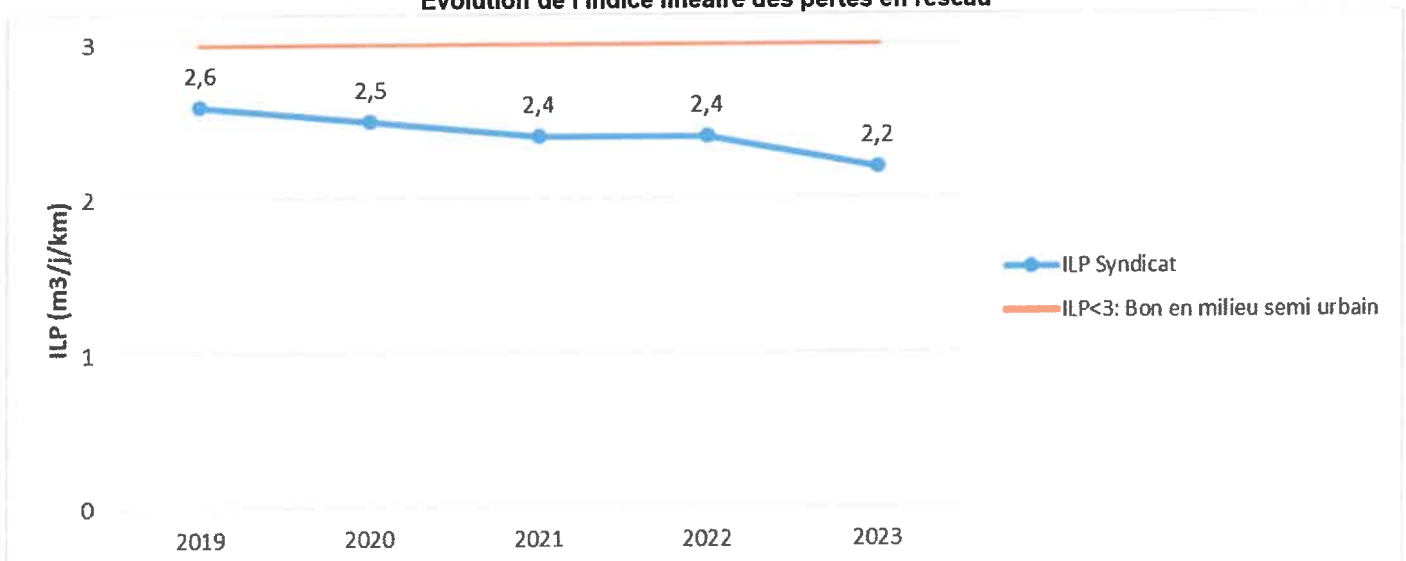
Le décret n°2012-97 du 27/01/2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II a introduit le respect d'un seuil fixé par décret pour le rendement. Ce seuil est soit 85 %, soit de la somme d'un terme fixe égal à 65 (dans le cas du syndicat) et du cinquième de l'indice linéaire de consommation tel que défini précédemment.

Pour 2023, le rendement du syndicat est au-dessus du seuil minimal.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2023**

▪ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2018	2019	2020	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [Km]	5.840	5.498	7.116	7.510	6.574
				Entreprise = 4.837 km SIEVA = 1.003 km	Entreprise = 4.55 km SIEVA = 2.024 km

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.17%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

▪ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE TTC

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités
Programme 2023 : renouvellement de canalisations	3 850 000 €	-	125 099

▪ PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 TTC

Objet des travaux	Montant des travaux
Programme 2024 : renouvellement de canalisations	2 000 000 €

▪ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous

Branchements	2021	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	3	5	6
Nombre de branchements en plomb à traiter (estimation fin d'année)	12	12	10
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	0.06 %	0.07 %	0.06 %

▪ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	2 139 395 €	1 563 954 €
Remboursements au cours de l'exercice	754 730 €	650 882 €
Dont intérêts	63 229 €	75 441 €
Dont capital	691 501 €	575 441 €

▪ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation aux amortissements	1 731 560 €	1 791 564 €	1 872 165 €	1 930 281 €	1 539 766 €

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES
RPQS EXERCICE 2023**

ACTIONS DE SOLIDARITE

▪ **AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE**

	2022	2023
Montants des abandons de créance	37 300 €	47 934 €
Dont part collectivité	13 537 €	19 670 €
Nombre de demandes reçues	0	0
Nombre d'aides accordées	0	0
Montant des versements à un fonds de solidarité	0.00 €	0.00 €
Dont part collectivité	0.00 €	0.00 €

▪ **OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Le syndicat n'a engagé aucune action en matière de coopération décentralisée en 2023.